

The Joint Chairmen taking the Chair in turn thanked the members of the Committee for the honour bestowed on them.

On motion of Mr. Lewis, it was Agreed,—That the Committee print 1,500 copies of its Bilingual Minutes of Proceedings and Evidence and, as a supplementary issue, an index prepared by the Library of Parliament.

Mr. Hogarth moved that the Joint Chairmen and five members of the Committee appointed by the Joint Chairmen do compose the Subcommittee on Agenda and Procedure.

After debate, the question being put on the said motion, it was *resolved* in the affirmative.

Mr. Hogarth moved that the Joint Chairmen report to their respective Houses and seek permission to have the quorum of the Committee set at 17, so long as both Houses be represented whenever a vote, resolution or other decision is taken and to have the Joint Chairmen authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when seven members of the Committee are present so long as both Houses be represented.

After debate, the question being put on the said motion, it was *resolved* in the affirmative.

A general discussion followed about the future activities and work of the Committee during which the Joint Clerk was requested to read the Committee's Order of Reference.

Later, at 9:30 p.m., on motion of Mr. Lewis, the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, May 19, 1970
(2)

The Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on the Constitution of Canada met, *in camera*,

Les coprésidents prennent tour à tour place au fauteuil présidentiel et remercient les membres du Comité de l'honneur qu'ils leur décernent.

Sur une proposition de M. Lewis, *Il est convenu*,—Que le Comité fasse imprimer 1,500 exemplaires bilingues des Procès-verbaux et Témoignages et, en supplément aux Procès-verbaux et Témoignages, un index préparé par la Bibliothèque du Parlement.

M. Hogarth propose que les coprésidents et cinq membres du Comité nommés par les coprésidents forment le sous-comité du programme de la procédure.

Après délibération, la proposition, mise aux voix, est *adoptée*.

M. Hogarth propose que les coprésidents fassent rapport à leur Chambre respective et demandent l'autorisation de fixer à 17 le quorum du Comité à condition que les deux Chambres soient représentées chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions aux fins de recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il y a au moins sept membres de présents, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Après délibération, la proposition, mise aux voix, est *adoptée*.

Au cours de la discussion générale qui s'ensuit au sujet des activités et des travaux futurs du Comité, on invite le co-greffier à donner lecture de l'Ordre de renvoi du Comité.

A 9h 30, sur une proposition de M. Lewis, la séance du Comité est levée jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

Le MARDI 19 mai, 1970
(2)

Le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada se réunit, *à huis clos*, ce